

# Règlement complet du Jeu «Carrément Chocolat»

---

La Société DIPA organise un Jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Carrément Chocolat » (ci-après dénommé « le Jeu ») qui se déroulera sur la page Facebook CÉMOI <https://www.facebook.com/CEMOI.official> du lundi 5 juin 2017 17h35 jusqu'au dimanche 25 juin 2017 20h00.

## **Article 1 - Société organisatrice**

Le Jeu est organisé par la Société DIPA, Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €, dont le siège social est situé 2980, avenue Julien Panchot – 66968 Perpignan Cedex 9, immatriculée au RCS de Perpignan sous le numéro B 330 275 355, agissant en son nom propre, (ci-après désignée « Société organisatrice »).

Le Jeu étant accessible sur la page Facebook CÉMOI <https://www.facebook.com/CEMOI.official> en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la Société organisatrice.

## **Article 2 - Participation**

La participation est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine. Aucune personne morale ne peut participer.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, pourra être sanctionnée par l'interdiction définitive de participer au Jeu.

## **Article 3 - Modalités de participation**

Pour participer au Jeu :

1. Le participant doit se rendre sur la page Facebook CÉMOI <https://www.facebook.com/CEMOI.official> entre le lundi 5 juin 2017 et le dimanche 25 juin 2017.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (genre, nom, prénom, code postal et adresse email).
3. Le participant doit ensuite choisir un carré de chocolat parmi vingt. Par la suite, un message apparait lui indiquant s'il a gagné ou perdu.
4. Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

## **Article 4 - Lots mis en Jeu**

Sont mises en jeu les dotations suivantes :

**Un (1) voyage pour deux personnes en République Dominicaine d'une valeur maximale de 3 500€ TTC pour toute la période du Jeu.**

Le voyage comprend :

- Deux (2) vols aller/retour France – République Dominicaine en classe économique
- Départ de Paris

- Arrivée à Punta Cana ou à Perto Plata
- Transfert de l'aéroport à l'hôtel et de l'hôtel à l'aéroport
- Six (6) nuits en chambre double dans un hôtel à Punta Cana ou Perto Plata en pension complète
- Départ possible entre juillet 2017 et avril 2018 sous réserve de disponibilités

Le voyage ne comprend pas les frais ci-dessous qui restent à la charge du gagnant :

- Les éventuels frais concernant les documents administratifs nécessaires (voir ci-après)
- Les frais de transport entre le domicile du gagnant et l'aéroport de Paris puis entre l'aéroport de Paris et le domicile du gagnant
- Les frais personnels tels que les extras, les assurances, les repas, boissons, excursions, taxes d'aéroports, etc.

Le voyage nécessite :

- Un passeport en cours de validité au moment du départ
- Vaccins universels (DTCP, hépatite B) et hépatite A

La dotation n'est ni cessible, ni transmissible, ni échangeable ni remboursable.

Dès lors que la réservation est actée avec le gagnant, le séjour n'est plus modifiable.

En cas d'annulation, le gagnant ne peut plus prétendre au lot. Le lot est alors définitivement perdu et aucun remboursement n'est possible.

**Trente (30) lots de sept (7) tablettes Grands Crus Cacao. La valeur commerciale d'un lot est de 10,79€ TTC pour toute la période du Jeu.**

Un (1) lot est composé de :

- Une (1) Tablette Grands Crus Cacao Chocolat Noir 70% de Cacao République Dominicaine 100g
- Une (1) Tablette Grands Crus Cacao Chocolat Noir 72% de Cacao Équateur 100g
- Une (1) Tablette Grands Crus Cacao Chocolat Noir 64% de Cacao Huile Essentielle d'Orange 100g
- Une (1) Tablette Grands Crus Cacao Chocolat Noir 64% de Cacao Quinoa 100g
- Une (1) Tablette Grands Crus Cacao Chocolat Noir 64% de Cacao Physalis 100g
- Une (1) Tablette Grands Crus Cacao Chocolat Noir Dessert 66% de Cacao Sao Tomé 200g
- Une (1) Tablette Grands Crus Cacao Chocolat au Lait 50% de Cacao Équateur 100g

**Cent (100) lots d'un (1) tote bag collector Grands Crus Cacao. La valeur commerciale d'un lot est de 8,90€ TTC pour toute la période du Jeu.**

Un lot sera attribué à chaque gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

**Article 5 - Désignation des gagnants**

Les dotations seront attribuées aux gagnants lors d'instant gagnants.

Un instant gagnant correspond à la date, l'heure, la minute et la seconde de connexion déterminant le moment où un participant est déclaré gagnant de l'une des dotations mises en Jeu à l'article 4.

Si le moment de la participation coïncide avec l'un des cent trente et un (131) instants gagnants, le participant sera déclaré gagnant et recevra immédiatement un message lui indiquant son gain.

Si l'instant où le participant joue ne correspond pas à un instant gagnant, il recevra un message lui indiquant qu'il n'a pas gagné.

Si aucun participant ne joue au moment où l'instant gagnant est dit « ouvert », c'est le participant qui joue le premier après cet instant gagnant qui gagnera la dotation affectée à cet instant gagnant.

Il ne sera désigné qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse mail) pour la période de Jeu de l'opération.

Toute coordonnée incomplète, ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas d'obtenir sa dotation. Le lot qui était alors attribué au gagnant concerné ne sera pas remis en Jeu. Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues. Aucune participation par courrier ne sera prise en compte.

#### **Article 6 - Remise des lots**

Les tablettes Grands Crus Cacao et les totebags seront adressés aux gagnants par la Société organisatrice, sous forme d'un envoi par colis postal sous deux (2) à quatre (4) semaines environ à compter de la date du gain à l'adresse qu'ils auront indiqué.

Le participant ayant gagné le voyage en République Dominicaine, sera contacté par courrier et/ou téléphone, dans les trente (30) jours suivant la date de la fin du Jeu concours, pour choisir les dates de son séjour. Le séjour devra impérativement avoir lieu entre juillet 2017 et avril 2018.

Strictement limité à leur désignation, les lots offerts aux gagnants ne comprennent pas les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à leur jouissance ou à leur utilisation, qui sont à la charge du gagnant. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrevalueur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les lots qui n'auraient pas été attribués pour quelque raison que ce soit, indépendante de la volonté de la Société organisatrice, pourront être purement et simplement annulés.

#### **Article 7 - Adresse du Jeu**

DIPA S.A.S  
Service Communication  
2980 Avenue Julien Panchot  
66968 Perpignan cedex 9  
France

#### **Article 8 - Protection des données à caractère personnel**

Les participants sont informés que les données personnelles collectées via le bulletin de participation pourront faire l'objet d'un traitement informatique.

Les participants autorisent la Société organisatrice à utiliser leur nom, prénom et adresse, sur tout support, pour les communications concernant le Jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que celui de recevoir les lots remportés.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, bénéficient d'un droit d'accès, de copie, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société organisatrice à l'adresse du Jeu.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les participants qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

## **Article 9 - Limite de responsabilité**

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment en cas de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, d'indisponibilité la page Facebook <https://www.facebook.com/CEMOI.officiel/>, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, d'interruption des communications téléphoniques, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur ou du téléphone portable du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux réseaux de téléphonie mobile, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toutes données, des conséquences de tout virus, anomalie, de toute défaillance technique, matérielle ou de logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. La Société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance du lot.

## **Article 10 - Acceptation du règlement et dépôt**

Le simple fait de participer entraîne:

- L'acceptation entière et sans réserve du présent règlement
- L'arbitrage en dernier ressort de la Société organisatrice pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement.

Le règlement complet est disponible directement sur la page Facebook CÉMOI <https://www.facebook.com/CEMOI.officiel/> pendant la période de Jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et le mécanisme du Jeu.